

détails, en sorte qu'aucun d'eux ne soit négligé ou sacrifié à d'autres.

L'économie est peut-être encore plus nécessaire dans l'agriculture que dans toute autre branche de spéculation. Elle consiste dans une sage réserve à l'égard de toutes les dépenses relatives à des besoins et à des jouissances personnelles, tandis que dans toutes celles relatives à la spéculation, c'est-à-dire qui ont pour objet la production, elle consiste non pas à dépenser le moins possible, mais à atteindre un but donné de la manière la plus parfaite avec le moins de dépenses.

La prudence de caractère et la patience sont deux dispositions personnelles de la plus haute importance pour la bonne administration d'un domaine rural. L'agriculture présente rarement des bénéfices considérables et prompts; mais elle offre une chance presque certaine d'aisance et souvent de fortune dans l'avenir à l'homme qui dirige ses pas avec prudence dans cette carrière.

Les conditions morales qui influent le plus dans la direction des opérations d'une entreprise d'exploitation rurale sont les suivantes :

L'activité, qui fait que le cultivateur a constamment présentes à l'esprit toutes les branches de son affaire et toutes les branches de chacune d'elles, qu'il saisit à propos l'occasion favorable pour chaque opération, et qu'il en pousse l'exécution avec énergie, sans compromettre d'autres travaux, ou du moins en les subordonnant les uns aux autres dans l'ordre de leur importance relative. Dans l'esprit des praticiens expérimentés, l'activité sera toujours considérée comme une des qualités les plus importantes du cultivateur.

L'homme qui dirige une entreprise agricole doit être exempt de préjugés, non seulement ceux qui ont leur source dans l'ignorance, mais encore ceux que l'on puise dans les livres, dans des idées généralement répandues sur l'amélioration de l'agriculture, et même quelquefois dans la pratique des pays où l'art est le plus avancé. Une prédilection pour certains genres d'améliorations est un préjugé de ce genre; l'expérience est le meilleur préservatif contre ces préjugés.

L'expérience est le fruit d'une disposition particulière de l'individu, qu'on appelle esprit d'observation, et qui le porte à observer des faits et à distinguer les causes des résultats, non pas en les rattachant à des théories plus ou moins hasardées, mais en les comparant à d'autres faits analogues qui mettent l'homme judicieux sur la voie pour discerner l'enchaînement des causes et des effets. Un jugement sain et droit, une disposition particulière de l'intelligence, sont les conditions de cette faculté, que des habitudes contractées perfectionnent par l'usage.

Enfin la condition morale la plus essentielle peut être au succès d'une entreprise agricole; c'est l'application ou la ferme détermination d'y consacrer ses soins et son temps et d'en ordonner et surveiller tous les détails. La direction d'un domaine rural, lorsqu'on veut y trouver des bénéfices, n'est pas une opération frivole qu'on peut abandonner ou reprendre selon le temps ou son caprice; elle exige au contraire une vocation décidée, un goût soutenu, des habitudes persévérantes et enfin une résidence constante sur les lieux, que tous les bons esprits s'accordent à regarder comme une condition de la plus grande importance pour le succès de toutes les entreprises des améliorations agricoles et du plus haut intérêt pour l'avenir de l'agriculture.

A ces qualités morales du cultivateur nous en ajoutons deux autres qui exercent une influence bien marquée

sur la réussite d'une entreprise agricole et surtout sur le bonheur et l'avenir de l'homme des champs. La première est la probité; sans laquelle il ne peut guère y avoir de succès durable et qui facilite singulièrement toutes les transactions. La seconde est la pureté des mœurs; on conçoit en effet que, dans l'industrie agricole, où les bénéfices sont restreints et où une stricte économie doit présider à toutes les dépenses personnelles, une conduite dissipée ou l'ivrognerie ne tarde pas à conduire à une ruine certaine; en outre, celui qui dirige une exploitation est souvent le père d'une nombreuse famille, il commande à un grand nombre d'agents et de domestiques, il exerce sur eux une sorte de magistrature privée qui exige impérieusement qu'il leur en impose par l'austérité de ses mœurs et qu'il leur donne à tous l'exemple d'une conduite irréprochable.

REVUE DE LA SEMAINE

Nos lecteurs savent déjà, sans doute, que Son Excellence le Lieutenant Gouverneur E. Caron a lancé une proclamation, le 7 du présent, pour dissoudre la chambre d'Assemblée au Parlement Provincial, et régler la nomination pour les nouvelles élections qui auront lieu le 30 courant et la votation huit jours après. Les élections auront lieu simultanément dans tous les comtés, à l'exception de Chicoutimi et de Gaspé où elles ne se feront que quinze jours plus tard.

Dans toute la province la lutte électorale a été commencée activement; conservateurs et libéraux sont également à l'œuvre, n'épargnant ni le temps ni les peines pour obtenir les suffrages des électeurs. A ceux-ci la préoccupation et le devoir de faire un bon choix. Par les circonstances difficiles que nous traversons, ils ne doivent donner leur appui qu'à des hommes à principes solides, capables d'assurer à la patrie la prospérité et le bonheur.

Si les électeurs donnent leurs suffrages à des hommes indignes, à des hommes qu'ils regretteront plus tard d'avoir élevés aux importantes fonctions de législateurs, ils ne pourront invoquer aucune excuse. Les voix les plus autorisées se sont fait entendre, les lumières les plus vives ont brillé à leurs regards: Leurs Premiers Pasteurs eux-mêmes ont parlé, se servant d'une langue simple et clair pour les diriger dans l'accomplissement des redoutables devoirs qu'ils ont à remplir. En bons catholiques, ils n'ont d'autre parti à prendre qu'à se montrer dociles et fidèles.

Nous donnons aujourd'hui quelques extraits des Lettres pastorales que viennent de publier NN. SS. les évêques de Montréal et de Rimouski. Nous n'ajouterons aucun commentaire, croyant, comme tous les enfants de la sainte Eglise, que lorsque les évêques élèvent la voix pour tracer des règles à leurs ouailles, nous n'avons qu'à nous incliner avec respect et à obéir.

D'autres, nous l'avons vu avec douleur, ont cru pouvoir prendre une autre attitude vis-à-vis de ces actes épiscopaux. Ils ont manqué gravement à leurs devoirs; ils ont causé un grand scandale dont tôt ou tard ils seront châtiés s'ils ne se retractent.

A ce sujet, l'enseignement catholique est bien clair et ne souffre pas d'exception. Obéir à leurs évêques, voilà le seul chemin que ceux qui veulent rester catholiques puissent prendre. Refuser de recevoir cet enseignement, se faire juge de l'autorité qui le fait arriver jusqu'à nous, ce n'est plus être catholique, c'est être déjà protestant. Qu'on le sache bien, dirons nous avec un confrère de Montréal, si les évêques peuvent être réformés, lorsqu'ils traquent la con-